

Cabinet du Préfet

Sous-Direction Administrative

2^e BUREAU

N° d'ordre 72/160

(Ce numéro devra être rappelé dans toutes les communications adressées à la Préfecture de Police).

D U P L I C A T A

Récépissé de Déclaration d'Association
(Loi du 1^{er} Juillet 1901. — Art. 5)

A la date du 4 FEVRIER 19 72
M. on sieur Marcel, René DELCOURT

demeurant à 27 - BRIONNE

~~XXXX~~ Place Lonaine

a effectué la déclaration d'une association portant la dénomi-
nation de "MEDECINS SANS FRONTIERES"

et dont le siège social est fixé à PARIS (16^e)

~~XXXX~~ 55 avenue Bugeaud

Il a déposé à l'appui de cette déclaration :

- 1^o Deux exemplaires des statuts de l'association ;
- 2^o La liste des personnes chargées de l'administration ou de la direction de l'association ;
- 3^o Un registre

Le présent récépissé a pour unique objet de constater le dépôt de la déclaration et des pièces annexées, sans préjuger en quoi que ce soit la légalité de l'association.

Pour le Préfet de Police :

LE CHEF DE BUREAU,

Signé : Y BOIREAUD

Préfecture de Police
Bureau des Associations
Loi du 1^{er} Juillet 1901

